

WORLD HEALTH
ORGANIZATION
Interim Commission

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
Commission Intérimaire

WHO.IC/Mal./18. Rev.1
26 avril 1948.

COMITE D'EXPERTS SUR LE PALUDISME

Deuxième session

19-25 mai 1948

s'ouvrant à 10 heures, au Bureau Sanitaire Panaméricain,
2001, Connecticut Avenue, N.W. Washington D.C.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Mandat du Comité (document WHO.IC/183.Rev.1).
2. Résolutions adoptées dans le domaine du paludisme par la Commission Intérimaire à ses quatrième et cinquième sessions (document WHO.IC/124.Rev.1; document WHO.IC/183.Rev.1).
3. Programme rédigé par la Commission Intérimaire à sa cinquième session, concernant le paludisme, pour être soumis à la Première Assemblée Mondiale de la Santé (document WHO.IC/181.Add.1).
4. Planification de la lutte anti-paludéenne dans le monde
 - a) en général;
 - b) dans les zones où une action massive est le plus nécessaire, du point de vue de la fréquence du paludisme et/ou du point de vue du développement de la productivité agricole et économique;
 - c) moyens par lesquels l'OMS pourrait encourager la lutte contre le paludisme et/ou l'extirpation du paludisme en général, et particulièrement dans les zones sus-mentionnées :
 - i) Noms d'experts à suggérer pour assister les gouvernements désireux de perfectionner leur politique anti-paludéenne.
 - ii) Possibilité de formation en paludologie et de placement des boursiers.
 - iii) Choix du personnel pour les équipes de démonstrations et d'opérations sur le terrain.
 - iv) Programme de ces équipes.
 - v) Education du public.

5. Insecticides

- a) Peut-on se fier aux insecticides récemment découverts, pour servir de bases à une action généralisée contre le paludisme, et s'attendre à une réduction sensible de la morbidité dans les régions où ces insecticides sont employés comme il convient?
 - b) Peut-on se procurer ces insecticides en quantités suffisantes pour une action généralisée ? Dans la négative, quelles seraient les mesures à prendre pour en accroître la production ?
 - c) Quels sont les insecticides de choix et quelle est la meilleure manière de les employer pour une action massive ?
 - d) Comment le prix des insecticides affecte-t-il les campagnes anti-paludiques ?
6. (Renvoyé au Comité d'Experts du Paludisme par le Comité d'Experts pour la Lutte Internationale contre les Epidémies)

Projet d'accord sanitaire international visant à prévenir l'introduction d'anophèles dans une île (Sardaigne) où l'éradication de ces moustiques a été réalisée ou est en voie de réalisation (documents WHO.IC/Epid./3; WHO.IC/Mal./21 et WHO.IC/Mal./22).

7. Chimiothérapie

- a) Connaissances actuelles sur l'emploi et la posologie des agents chimiothérapeutiques modernes.
 - b) Rôle que la chimiothérapie moderne peut jouer dans l'action anti-paludéenne.
8. Recherche : problèmes se prêtant à la recherche sur le plan international.
9. Comité d'Experts sur le paludisme et "membres correspondants" (document WHO.IC/140).
10. Projets de résolutions à soumettre à la Première Assemblée Mondiale de la Santé.
11. Divers.